

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 608

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 35 C

À la première phrase de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« inter-préfectoral des préfets des »

les mots :

« conjoint des représentants de l'État dans les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.